

Course des Serveuses et Garçons de Cafés de Rouen

Dimanche 10 Septembre 2023

Règlement de la course

Article 1 : Organisateur

La Course des Serveuses et Garçons de Café (CSGC) de Rouen est organisée par les Vitrines de Rouen – Association des Commerçants et Artisans de Rouen avec le soutien de ses partenaires. L'association Vitrines de Rouen est située au 11 rue de la Pie – 76000 Rouen.

Article 2 : Objet

Le but de l'épreuve est d'effectuer un parcours chronométré, muni d'un plateau garni de verre, tasse, et bouteille remplis. Les résultats de la course tiennent compte du temps de parcours et de l'état des garnitures du plateau à l'arrivée.

Article 3 : Participation

La CSGC est ouverte à toute personne majeure exerçant le métier de barman, serveur ou serveuse ou travaillant dans un établissement de café, bar, hôtel ou restaurant de Rouen et sa Métropole, à la date d'inscription.

Pour participer, l'inscription est obligatoire avant le 8 septembre via le formulaire d'inscription communiqué par mail et disponible sur le site internet <https://vitrinesrouen.fr/>.

En remplissant le formulaire d'inscription, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement et image soient diffusés par les Vitrines de Rouen et les partenaires de la CSGC. L'inscription engage le concurrent sur l'acceptation de l'intégralité du présent règlement. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition par email à vdr@vitrines-de-rouen.com.

Les Vitrines de Rouen se réservent le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Article 4 : Modalités de la course

4.1. Tenue des concurrents

Chaque concurrent devra être vêtu d'une tenue professionnelle, avec le port des chaussures habituelles de service. Tenue conseillée : haut blanc et bas noir. L'organisation fournira à chaque concurrent un tablier, un plateau et un dossard qui devront être portés tout au long de l'épreuve. En cas de non-respect du port du dossard, le concurrent sera disqualifié. Les tabliers seront restitués aux organisateurs à la fin de la course.

4.2 Parcours

Le parcours sera publié sur notre site Internet quelques jours avant le départ de la course.

Départ et arrivée place de la Cathédrale.

Course des Serveuses et Garçons de Cafés de Rouen

Dimanche 10 Septembre 2023

4.3. Déroulement de la course

15h30 : Convocation des participants Place de la Cathédrale 76000 Rouen. Remise des dossards et tabliers.

15h45 : briefing concurrents.

16h00 précises : départ de la course.

Vers 17h30 : proclamation des résultats et remise des prix Place de la Cathédrale

4.4. Chronométrage et pénalités

Chronométrage et jugements des pénalités effectués par un jury officiel désigné par l'organisateur. Plusieurs membres du jury seront placés le long du parcours. Le plateau doit être porté à une seule main. Le coureur peut changer de main s'il le souhaite.

Liste des pénalités :

- mauvais comportement pendant l'épreuve : disqualification
- non-respect du parcours : disqualification
- plateau porté à deux mains : disqualification
- modification des garnitures du plateau : disqualification
- plateau vide à l'arrivée : disqualification
- verre/contenant non intégralement rempli à l'arrivée : 15 secondes de pénalité par élément
- verre/contenant vide ou manquant à l'arrivée : 30 secondes de pénalités par élément.

Chronométrage et jugement des pénalités effectués par un jury désigné par l'organisateur. Le jury est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation des gagnants.

4.5 Classement et récompenses

Les trois premiers gagnants garçons et les trois premières gagnantes filles seront déterminés par ordre d'arrivée moins les pénalités. Les six finalistes seront qualifiés pour la course nationale des serveuses et garçons de café.

Article 5 : Assurance et responsabilités

5.1 Assurance

Chaque concurrent déclare être assuré en responsabilité civile à titre personnel.

5.2 Responsabilités

Les Vitrines de Rouen attirent l'attention du coureur sur la dépense physique que représente cette course d'environ 2 kilomètres. Le certificat médical n'est pas demandé pour participer. Cependant, il appartient à chaque participant de s'assurer auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle course. Les Vitrines de Rouen déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les Vitrines de Rouen se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la course. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.